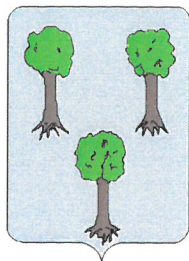


2020 · 115



République Française



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
04 décembre 2020

Séance du 09/12/2020

Membres en
exercice :
11

L'an deux mille vingt et le neuf décembre, à 17 heures 00, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
10

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Isabelle MAZOYER, Christian MICHEL, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :
10

Représentés :

Excusés : Dominique ARCIDIACONO

Absents :

Secrétaire de séance : Patrick CLAUDE

Délibération n°D_2020_054 Demande de subvention DETR 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du principe de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et notamment la possibilité d'une aide publique maximum de 60% hors taxes des travaux.

Monsieur le Maire rappelle également le projet de mise en accessibilité des bâtiments publics, dans le cadre de l'Agenda D'Accessibilité programmée (Ad'Ap) approuvé par l'arrêté préfectoral numéro 2016-077-041 en date du 17 mars 2016.

Les travaux de mise en accessibilité pour 2021 concernent le bâtiment du restaurant Le Fougassais et l'abri bus situé Rue des Cèdres.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à **27 706.88€ HT**, détaillé comme suit :

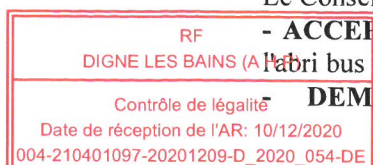
27 111.00€ HT (adap restaurant)

595.88€ HT (adap abri bus : travaux pouvant être réalisés en régie / estimation fournitures + main d'oeuvre de l'agent communal)

Le plan de financement est présenté comme suit :

- DETR 2021	60%	16 624.13€
- Autofinancement commune	40%	11 082.75€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :
- **ACCÉPTE** le projet de mise en accessibilité du restaurant le Fougassais et de l'abri bus situé Rue des Cèdres, dans le cadre de l'Ad'Ap,
- **DEMANDE** une aide financière auprès de la Préfecture des



2020 - 117

Alpes-de-Haute-Provence, au titre de la DETR 2021, suivant le plan de financement suivant :

* DETR (60%)	16 624.13€
* Autofinancement (40%)	11 082.75€
TOTAL	27 706.88€

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA

